

CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 26 MARS 2019 – 19H30

Président : Eric Striberni

Secrétaire : Susete Ulliel

Le président ouvre la séance à 19H33. Il souhaite la bienvenue à monsieur Alain Guisolan qui est venu pour apporter des précisions au point 4 de l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté.

1. Appel

Conseillers/ères convoqués	35
présents	27
excusés	6
absents non excusés	2

Le quorum étant atteint nous pouvons siéger valablement.

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 11 décembre 2018
3. Assermentations
4. Préavis municipal n° 01/2019
Demande de crédit extrabudgétaire pour la réhabilitation des chambres dans les combles de l'Auberge communale en appartement
5. Communication des délégués aux associations intercommunales
6. Communication de la Municipalité
7. Communication du Bureau
8. Divers et propositions individuelles

2. PV de la séance du 11 décembre 2018

Le PV est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée. Le PV du 11 décembre 2018 est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation

Suite à la démission de Madame et Monsieur Bertoglio, le Président assermente les 2 derniers suppléants de la liste, soit Monsieur Joël Cherpillod et Monsieur Stephan Dumartheray.

Le Président fait lever l'assemblée, donne lecture du serment. Messieurs Cherpillod et Dumartheray lèvent la main droite et disent je le promets.

4. Préavis municipal n° 01/2019

Demande de crédit extrabudgétaire pour la réhabilitation des chambres dans les combles de l'Auberge communale en appartement

Préavis municipal, personne n'en demande la lecture. Le président donne lecture les conclusions du préavis de la municipalité. Il passe la parole au rapporteur de la commission des finances.

Monsieur Blaum remercie Monsieur le Syndic et Monsieur Mondoux d'avoir répondu à leurs questions et de la visite des locaux.

La commune souhaite mettre à disposition du restaurant de l'Auberge du Soleil un appartement, pour cela elle demande un crédit extrabudgétaire de CHF 233'395.-. Le loyer de CHF 1'500.- et la location faisant partie intégrante du bail de l'Auberge. Au vu de l'état actuel des locaux, des travaux sont indispensables. Le loyer proposé est en dessous du marché actuel. Néanmoins, compte tenu des

nuisances, nous comprenons que ce loyer a été un argument décisif pour attirer le futur restaurateur. Au vu de tout cela, la commission demande au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Monsieur le président passe la parole au rapporteur de la commission construction. Madame Prod'hom remercie Monsieur le Syndic et Monsieur Mondoux pour la visite des lieux et les réponses apportées aux questions.

Notre commission est favorable à l'unanimité à la proposition de la municipalité. Néanmoins lors de l'étude des plans, quelques remarques visant à mettre en valeur le projet sont émises.

- Le regroupement des pièces de nuit côté est
- Agrandissement de la zone jour côté ouest, séjour pour 4 personnes, par la suppression du galetas
- Proposition d'une cuisine ouverte en liaison avec le séjour
- Agrandissement de la salle de bain, ajout d'une baignoire et d'un emplacement pour une colonne lavage-séchage
- Galetas éventuel dans les sur combles de l'appartement

Nous avons exposé nos réflexions à la municipalité qui a fait étudier la proposition à l'architecte. La variante 2 agrandie nous a été soumise et répond à nos réflexions impliquant une plus-value estimée à CHF 30'000.- sur l'estimation prévue initialement.

Compte tenu de son implication professionnelle sur ce dossier, monsieur Cédric Chabloz se retire du vote de l'objet en discussion.

Notre commission propose d'amender le préavis municipal n°1/2019 comme suit : d'octroyer un crédit extrabudgétaire de CHF 266'595.- pour réaliser la variante 2 agrandie de l'appartement.

Avant d'ouvrir la discussion, monsieur le président informe de la procédure avec l'amendement. Après discussion, nous voterons sur l'amendement lui-même, et ensuite, nous revenons sur le projet de base amendé ou non selon la décision du conseil.

La parole est donnée à Monsieur le Syndic. Il remercie la commission pour leurs idées. Le bâtiment date des années 30. Depuis 1987 rien n'a été fait à part quelques coups de peinture de rafraîchissement. Il y a cependant quelques contraintes liées à l'architecture de la maison. Il passe la parole à Monsieur Alain Guisolan, architecte.

Monsieur Guisolan, remercie l'assemblée de l'accueillir. La municipalité m'a mandaté afin de dresser un relevé du bâtiment, car la municipalité ne possède pas de plans. Et ensuite de répondre aux attentes de la municipalité soit un appartement pour 4 personnes. Après contact avec les futurs propriétaires du restaurant, ceux-ci aurait aimé des chambres plus grandes. Selon les plans ci-joint. Un sas est obligatoire selon les normes ECA. Sur la base de la variante 1, les entreprises ont été contactées afin de procéder à des devis. Ceux-ci sont présenté ci-joint. La variante 1 s'élève à CHF 233'395.- Monsieur Guisolan soulève qu'il n'y a pas eu beaucoup d'études si ce n'est les devis fournis par les entreprises. Après les commentaires de la commission des constructions, une deuxième variante a été développée. Une légère réorganisation a été faite. Ce qui engendre un supplément de CHF 33'200.-

Monsieur le président ouvre la discussion.

Monsieur Clément demande à Monsieur Guisolan : sur la base des 2 variantes, à l'heure actuelle quelle est la variante la plus intéressante pour une location autre qu'un appartement de fonction. Monsieur Guisolan répond que la variante 2 à des arguments plus vendeur au vu des coûts est très pertinente. La variante 2 serait plus intelligente. Par contre, la variante 1 possède un galetas, ce qui permettrait au futur restaurateur de stocker tout son matériel. En fermant l'accès au galetas cela engendrerait quelques petites contraintes techniques, cela dû au fait que quelques fois par an il y a un entretien des installations de ventilation. La personne qui vient habiter dans cet appartement aura des nuisances liées aux ventilations. Il y a une relation directe entre l'appartement et le restaurant.

Monsieur Mondoux répond que louer à une autre personne hors du restaurant pose quelques problèmes techniques. Puisque une fois par année, il faudra aller dans l'appartement afin d'effectuer une maintenance dans les installations du moteur de ventilations ou des problèmes durant la journée. Variante 1 et agrandir la salle de bain. Ce serait l'idéal.

Madame Prod'hom : il faut émettre la possibilité de louer à quelqu'un d'autre un jour moyennant des conditions intéressantes, comme un loyer attractif, mais avec contraintes d'une fois par année pour le service des ventilateurs. Magnifique volume pour agrandir ce séjour.

Monsieur Christian Parmelin demande à la municipalité, si la variante 2 a été soumise au nouveau locataire, car le galetas avait l'air important pour eux.

Monsieur le Syndic, le futur locataire demande un appartement convenable et pratique. Dans le bail du restaurant l'appartement fait partie intégrante. Même si par hasard il trouve autre chose, le bail reste avec l'Auberge.

Madame Gunther se demande si la partie galetas qui entoure la salle de bain ne peut pas servir de rangement. Puisqu'au premier étage du restaurant il a déjà un local de stockage pour le restaurant.

Monsieur le Syndic, la municipalité n'est pas contre la variante 2. Quand on a un appartement, c'est quand même bien d'avoir un rangement.

Monsieur Mondoux, la structure actuelle de la charpente ne permet pas la création d'un galetas dans la variante 2.

Madame Guisolan demande s'il serait possible d'avoir l'avis de la commission des finances concernant cet amendement.

Monsieur Clément la variante 2 est venue directement sur la table comme réflexion pour l'aménagement de l'appartement, avec le surplus de coût. Si on parle de finances pures, avec ce qui a été annoncé au précédent conseil à savoir la diminution des rentrées fiscales et les soucis du contrat de bail qui se discute maintenant. L'ancien contrat de bail c'est une rentrée de CHF 72'000.- annuel pour le restaurant. Le nouveau contrat de bail qui allie restaurant et location d'appartement c'est à peu près la même chose voire un peu plus. Moyennant l'investissement des 266'595.- mais qui compte tenu de la signature du bail, sera amorti ou remboursé sur une durée de 9 à 13 ans, simplement sur le produit de la location. CHF 33'200.- investit pour valoriser un bien de la commune a des fins de comptabilité, c'est juste une année de plus. Avec un contrat de bail signé, la commission des finances est assez d'accord de rentrer en matière concernant l'investissement de ces CHF 33'200.-

Monsieur le Syndic la variante 1 aurait plus de lumière que la variante 2. Beaucoup de contraintes au niveau de la toiture.

Monsieur Sauteur demande, s'il a bien entendu, il y a une idée de la part de la municipalité que la variante 1 serait amendé avec la salle de bain. Concernant la variante 2, je me demande, les CHF 33'200.- qui serait investi en plus donnent des contraintes supplémentaires pour la durée des travaux et en finalité est-ce que le locataire sera d'accord avec cette variante 2 ?

Monsieur Mondoux répond que le locataire, lors de la visite avait souhaité avoir la vue sur le lac et il manquait une chambre, ils ont 2 enfants. La salle à manger du restaurant avait une jolie vue. Et c'était aussi pour cela qu'il avait choisi ce restaurant. La variante 1 avec une salle de bain modifiée est un vœu du locataire aussi.

Madame Prod'hom, par rapport au galetas, la commission avait suggéré des armoires encastrées dans le salon. Autre chose, le séjour de la variante 1 fait 3.17 m de large. Cela ne fait pas très grand. La variante 2 avec l'ouverture de la cuisine séjour, apporterait plus de lumière.

Monsieur Clément ce soir nous devons voter pour le préavis extrabudgétaire, la commission de construction s'est prononcé par rapport aux plans. Mais on doit décider de la variante 1 ou de la variante 2 et ensuite c'est décidé dans le marbre ou on peut discuter après acceptation ?

Monsieur le Président : pour la variante 1 on peut dire qu'elle est acceptée avec la salle de bain agrandie. Elle est conforme aux demandes de la commission de construction. Ensuite le premier vote sera sur : est-ce qu'on accepte la variante 2 ou non. Si l'on n'accepte pas la variante 2, on vote sur la variante 1. Si on accepte la variante 2. Le vote final sera de toute façon à CHF 266'595.-

Monsieur Clément demande si on accepte l'amendement pour la variante 2 est-ce que les plans sont figés tel que l'on voit ici ou on peut encore discuter par la suite.

Monsieur le président précise, ici nous votons pour un préavis d'octroyer un crédit et des modalités de paiement. Ce n'est pas au sein du conseil qu'on décide des plans définitifs pour l'appartement. Mais un crédit par rapport à deux projets.

Monsieur le Syndic répond, on vote pour un projet, mais ensuite tout dépend de l'architecte est de ce qui est possible ou non de faire.

La discussion est toujours ouverte.

Monsieur Alain Guisolan, 2 variantes sont faisables, une plus petite ou une autre plus grande et plus agréable avec un budget supplémentaire de CHF 33'200.-. Il y a des éléments qui sont réglementés au niveau des normes et on ne peut y déroger. Ensuite la hauteur des plafonds a été définie à 2m45 dans les chambres. Il y a des éléments qu'on ne peut pas toucher ou modifier, on ne peut pas tout ouvrir, il y a des contraintes liées à la charpente.

Monsieur Martin je constate tout de même qu'il faut traverser la chambre pour aller dans le galetas. Ce qui pour mettre des skis n'est pas pratique. Il faut garder en tête de pouvoir louer cet appartement à quelqu'un d'autre que le restaurateur. A t'il été pensé de mettre un trapon dans la cage d'escalier pour accéder au système de ventilation ou d'améliorer phoniquement les bruits de la ventilation ? Et finalement d'ajouter environ 9m2 de galetas c'est une plus-value pour l'appartement.

Monsieur Alain Guisolan en ce qui concerne l'accès au galetas par une zone dans le couloir, on ne sait pas ce qu'on va trouver au-dessus. On peut améliorer les vibrations du système de ventilation, mais on ne peut pas les ôter complètement.

Madame Gunther suggère, pourquoi ne pas voter sur une enveloppe 1 ou une enveloppe 2 au lieu de choisir la variante 1 ou 2 ainsi de donner plus de latence à l'architecte est aux différents corps de métier pour faire les meilleurs choix possibles. Est-ce qu'on pourrait faire comme ceci ?

Monsieur le Président répond, qu'il a un amendement et on vote sur l'amendement.

Monsieur le président clôt la discussion, plus personne ne demandant la parole, nous passons aux votes. Nous allons voter sur l'amendement, les personnes qui acceptent les conclusions de la commission de construction. Il en donne lecture. Soit sur la variante 2 un budget extrabudgétaire de CHF 266'595.-

Variante 2 : Personnes qui acceptent : 24 voix
 Pas d'avis contraires
 1 abstention

On passe au vote sur les conclusions du préavis amendé : Le conseil communal de Bursins vu le préavis municipal 01/2019, vu les rapports des finances et constructions, entendu les conclusions des commissions des finances et construction, attendu que celui-ci a été porté à l'ordre du jour décide :

1. D'adopter le préavis municipal N°1/2019 AMENDE pour la demande d'un crédit extrabudgétaire pour la réhabilitation des chambres dans les combles de l'Auberge communale en appartement selon la « variante 2 agrandie » du bureau T architecture Sàrl, octroyant à cet effet le montant de CHF 266'595.-
2. D'accorder un crédit total de CHF 266'595.-
3. De financer ces travaux, soit par la trésorerie courante, soit par un emprunt aux meilleures conditions
4. D'amortir cet objet sur une durée de 30 ans maximum, la première fois au budget de l'année suivant la fin des travaux.

Personnes qui acceptent 24 voix
 Aucun avis contraire
 1 abstention

5. Communication des délégués aux associations intercommunales

Madame Page et Monsieur Parmelin conjointement présentent Région Nyon :

Depuis la dernière séance, 2 séances ont eu lieu.

Les budgets 2019 ont été adoptés. Un crédit de CHF 274'540.- pour le remplacement des abattoirs à Rolle a été accepté, ainsi que CHF 58'000.- pour la liaison mobilité douce Rolle-Perroy. CHF 1'386'000.- pour la promotion touristique régionale pour la période 2019-2021, un crédit de CHF 210'000.- pour les activités de l'Usine à Gaz (2018-2020) et CHF 460'000.- pour le far, tout ceci a été accepté.

Les Fonds Transports Publics (Fonds TP) ces fonds ont été constitués en 2010-2011 en vue de financer des projets liés aux transports publics. Ce fond est gardé au sein de Région Nyon. 51 communes alimentent ce fond en versant CHF 155.- par habitant. Prévu pour une durée de 5 ans, celui-ci a été prolongé en 2015 afin d'achever les projets en cours.

Le montant total de ce Fonds TP représente en totalité 13,9 millions.

Aujourd'hui 11 projets sont terminés. Ce qui a coûté en tout 8.5 millions. 7 projets sont encore en cours. Une fois les projets terminés, il va rester 3.7 millions. Le conseil intercommunal a proposé, qu' au lieu de clôturer ce fonds TP on continue le processus jusqu'à hauteur de 13.9 millions, qui avaient déjà été voté et accepté. Et ça nous permettra d'améliorer la mobilité douce. Est-ce qu'on fait un Fonds TP 2 pour le futur que va-t-on faire pour améliorer la mobilité ?

Prangins à décider de se retirer de région Nyon.

Entre 2019 et 2020 l'offre des vélos en libre-service va s'étoffer avec 27 stations prévues.

Région Nyon a édité un carnet d'avantages loisirs, qui se présente sous la forme de coupons de réduction dans les théâtres, musées et festivals, on peut les obtenir gratuitement auprès du Secrétariat régional ou dans les offices de tourisme.

Le comité directeur de région Nyon a soutenu le maintien d'Agroscope. Toute une région est derrière Agroscope.

Le 13 février 2019 s'est tenu à Gland le forum sur la collaboration régionale. Ouvert au public, il a réuni plus de 200 participants dont 6 représentants de la commune de Bursins. Les personnes présentes ont été unanimes à admettre que la communication tant à l'interne qu'à l'externe devait être améliorée.

Pour terminer le dispositif d'investissement qui est une force de Région Nyon. Chaque commune, ou plusieurs communes, propose un projet qui a un intérêt régional, ils sont le porteur du projet ils paient une partie du projet et demandent un soutien solidaire à Région Nyon. Tous les projets représentent 40 millions globaux. 2.8 millions était la part solidaire et Bursins sur cette somme a payé CHF 22'000.-

Cette année les investissements représentent 25.8 millions. Pour Bursins l'investissement est de CHF 18'707.- Ceci permet, à notre échelle, de contribuer et porter une pierre à l'édifice.

Monsieur Martin demande s'il y a trois structures : Région Nyon, Conseil intercommunal et un conseil régional ?

Madame Page répond que c'est la même association intercommunale régionale, comme chaque association, on a un conseil communal ou régional.

Monsieur Christian Parmelin, cette association fonctionne de la même façon qu'une commune.

6. Communication de la municipalité

La parole est donnée à Monsieur le syndic.

Mesdames et messieurs, merci de votre confiance, il y a peu de communes quand on demande des sous qui nous donnent plus que demandé. Ceci donnera un peu de mou pour faire quelque chose d'encore mieux. Merci beaucoup de votre confiance.

Au mois de décembre, je vous informais que Monsieur Olivier Georges prend sa retraite anticipée et quittait la commune. Son poste à été mis au concours. Sur une quarantaine de candidatures, nous avons retenu et engagé monsieur Jean-François Martin, 52 ans, 1 enfant. Il commencera le 1^{er} juin. Cette année, le 1^{er} août aura lieu à Bursins. Madame Grimm, qui a été élue personnalité de l'année de la côte, viendra faire un discours.

La municipalité n'a plus de communications.

Monsieur le président demande si quelqu'un souhaite lire le pacte de 1291 en entier...

7. Communication du bureau

Monsieur le président rappelle les dates des prochains conseils : 25 juin pour les comptes, 24 septembre et 10 décembre.

8. Divers et propositions individuelles

Monsieur le président donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Clément, après les décisions prises ce soir quand aura-t-on le plaisir de lire la nouvelle carte du restaurant ?

Monsieur le syndic, nous allons prochainement signer le contrat, le 1^{er} juin le nouveau propriétaire devrait ouvrir.

Monsieur Mondoux, nous avons convenu avec le futur propriétaire que si l'appartement n'était pas prêt pour le 1^{er} juin, que lui viendrait déjà, et que sa famille viendrait 1 mois plus tard en fonction des travaux. Monsieur Ch. Parmelin, peut-on savoir qui est ce monsieur ? A-t-il un établissement actuellement ?

Monsieur le syndic, non il n'a pas d'établissement à lui, il était chef de cuisine dans différents restaurants. Ensuite il a fait un peu de gestion dans les établissements Relais et Châteaux en France. Je rappelle que quand Monsieur Colin a commencé, il n'avait pas d'établissement non plus.

La parole est demandée par Madame Pinel, concernant la cabine téléphonique, le téléphone a été enlevé et à la place a été installée une étagère à livres et à jeux de manière gratuite. Madame Jeanmonod s'occupera de gérer et d'approvisionner ces étagères.

La parole n'étant plus demandé, monsieur le président clôt la séance à 21 heure.

Bursins, le 26 mars 2019

Le Président

La Secrétaire

